

Contrairement aux années précédentes, il n'est pas prévu de réouverture de l'application de SDA fin août. Cette étape est remplacée par la mise en place d'un tour suivant dans l'application Affelnet-Lycée.

OBJECTIF

Le tour suivant est destiné aux élèves restés sans affectation à l'issue du tour principal d'Affelnet-Lycée et de la procédure SDA, afin de leur permettre de formuler de nouveaux vœux.

PUBLIC CONCERNE

- Les élèves de 3^e générale, 3^e Prépa-pro, 3^e Alternance (DALI), 3^e DIMA, 3^e SEGPA, 3^e EANA, MLDS, RFI, 1^{re} année de CAP, 2^{nde} pro et 2^{nde} GT pour candidater sur les formations de 1^{re} année de CAP et de 2^{nde} pro.

Ces élèves doivent être dans une des situations suivantes :

- restés en attente d'affectation à l'issue de la fermeture définitive de SDA (20 juillet)
- ayant emménagé durant l'été
- affectés mais n'ayant pas procédé à leur inscription
- non admis en apprentissage faute d'avoir pu signer un contrat
- n'ayant pas participé au tour principal d'Affelnet-Lycée et /ou SDA



Les élèves relevant du droit à l'erreur ne sont pas concernés par cette procédure. Ils sont déjà inscrits et feront l'objet d'un changement d'orientation examiné par les réseaux FOQUALE lors de la commission départementale du 16 octobre.

PROCEDURE

Les informations relatives aux élèves renseignés dans le tour principal (informations personnelles, évaluations/notes) sont conservées pour le tour suivant.

En conséquence, les chefs d'établissement d'origine ont accès à l'ensemble du dossier de leurs élèves pour lesquels au moins un vœu a été saisi au tour principal, sauf pour l'onglet « saisie des vœux » où les vœux émis lors du tour principal n'apparaissent plus. 4 nouveaux vœux pourront alors être saisis pour le tour suivant.

Le dossier des élèves qui n'ont pas participé au tour Affelnet-Lycée du 26 juin doit être créé dans l'application à la rentrée s'ils participent au tour suivant.

Seules les offres de formation disposant de places vacantes seront accessibles à la saisie pour les chefs d'EPLÉ d'origine (cf. *catalogue des vœux*).

CALENDRIER

**Jusqu'au
4
septembre**

Les EPLE d'accueil remontent aux SAIO leurs places vacantes en mettant en copie les IEN-IO de leur département).

**5
septembre**

Le SAIO envoie aux établissements de l'académie le catalogue des vœux indiquant la liste des formations disposant de places vacantes.

**6
septembre**

Les établissements d'origine saisissent de nouveaux vœux pour les élèves concernés.

**10
septembre**

Fin de saisie des vœux. Fermeture définitive d'Affelnet-Lycée aux établissements.

**13
septembre**

Résultats de l'affectation.
Début des inscriptions dans les EPLE d'accueil.

ASSISTANCE

- Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le SAIO (ce.saio-prebac@ac-creteil.fr) ou le service scolarité de la DSDEN de votre département.
 - **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
Service DIVEL**
Cité administrative - 20, quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 41 26 16
Courriel : ce.77divel@ac-creteil.fr
 - **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-St-Denis
Service DIVEL**
8, rue Claude Bernard- 93008 BOBIGNY CEDEX
Téléphone : 01 43 93 72 81
Courriel : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr
 - **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne
Service DESCO**
Immeuble Saint-Simon - 68, avenue du Général de Gaulle 94011 CRETEIL CEDEX
Téléphone : 01 45 17 60 81
Courriel : ce.94desec@ac-creteil.fr